



TROPHÉE SENIORS DU GOLF DE TOURAINE

Mardi 21 et mercredi 22 mai 2019

GOLF DE TOURAINE

Château de la Touche – 37510 BALLAN-MIRÉ

02 47 53 20 28 – accueil@golfdetouraine.com

www.golfdetouraine.com

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.*

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueurs répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur, ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

Les joueurs devront être licenciés de la Fédération Française de Golf et s'être acquittés du «droit de jeu fédéral» de 35€ ou être licenciés d'une Fédération étrangère reconnue, être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2017 ou 2018, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, faute de quoi l'inscription sera rejetée. Pour les joueurs non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

2- FORME DE JEU

Stroke-Play - 36 trous - 18 trous par jour - Classement sur l'addition des 2 jours.

Une série Dames : index inférieur à 27,4 Départs marques rouges
Une série Messieurs : index inférieur à 24,4 Départs marques jaunes

Le champ des joueurs est limité comme suit :

Nombre total de joueurs maximum	Dont Dames minimum	Dont wild cards maximum
108	24	11

Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés en appliquant les directives du Vade-mecum 2019 (Cahier des charges des Trophées Séniors 1.2.1-7 §7).

Note 1 : La *Ligue du Centre-Val de Loire* dispose de wild cards, incluses dans le nombre total de participants.

Note 2 : L'ordre des Mérites et l'index seront pris en compte à la date du **4 mai 2019**.

Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

Départage : Le départage pour la 1ère place se fera en play-off trou par trou sur les trous 17 et 18. Autres places : départage selon plan informatique de la *ffgolf*.

Départs : Le tirage des départs sera réalisé conformément aux directives du Vade-Mecum 2019.

3- INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Inscriptions uniquement par courrier, accompagnées du droit d'engagement à **partir du 5 février 2019 et jusqu'au 4 mai 2019 à 18 heures**, seront envoyés à l'adresse figurant dans le cadre en haut de page.

Droit d'engagement (journée d'entraînement comprise) : **80 € (20 € pour les membres du club)**

La liste des participants retenus sera communiquée à la *Ligue* dès le **samedi 18 mai 2019** à 12h.

La journée d'entraînement est prévue le lundi 20 mai, sur réservation des départs au Golf.

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

4- REMISE DES PRIX

30 minutes après l'arrivée de la dernière partie.

Le classement sera établi en brut sur la somme des résultats des 2 tours.

Les prix seront répartis de la façon suivante :

Trophée Sénior Messieurs → 5 prix

Trophée Vétéran Messieurs → 3 prix

Trophée Sénior Dames → 3 prix

Les prix attribués aux Vétérans sont non cumulables avec les prix du Trophée seniors.

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

5- COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Sur nécessité, le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Sa composition sera affichée sur le tableau officiel